

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 OCTOBRE 2017  
Convocation du 26 septembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le deux octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jean-Pierre LE PONNER, Maire

**PRESENTS :** Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Véronique BLANDEL, Christian MOTREFF, Murielle ALLAIN, Jean-Claude GUIGUEN, adjoints, Corinne MARTIN, Guy LE CLAINCHE, Louise-Marie GUEGAN, Stéphanie LE BOLLAN, Michel RAULT, Corinne RICHARD, Loïc PLANCHON, Anthony CADET,

**ABSENTS EXCUSES:** Olivier CONRAD  
procuration à Jean-Pierre LE PONNER, Hélène VALY procuration à Anthony CADET

**SECRETAIRE :** Véronique BLANDEL

**01-02.10.2017 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017.

**I. Administration générale**

**02-02.10.2017 - Enquête publique pour la base Intermarché :** L'enquête publique concernant le projet de plate-forme logistique (base Intermarché) se déroule du 19 septembre au 20 octobre 2017. Les permanences du commissaire enquêteur ont lieu en mairie samedi 07 octobre de 9h à 12h et vendredi 20 octobre de 14h à 17h00. Monsieur le Maire invite les riverains à rencontrer le commissaire enquêteur, à exposer et consigner leurs doléances sur le registre quant à ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société ITM Logistique Alimentaire Internationale (ITM LAI) pour l'exploitation d'une plate-forme logistique sise PA du Pont Saint-Caradec – Kergouët à Neulliac et

autorise Monsieur le Maire à émettre un avis sur ce registre.

**03-02.10.2017 - Choix du maître d'œuvre pour la création du nouveau lotissement de 4 ou 5 lots situé dans le bourg, près de Clos Lannec et cadastré YA 189.** Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation. 4 sociétés ont été consultées. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la candidature de Mme Sandrine NICOLAS et associés pour un coût de maîtrise d'œuvre de 10 900 € HT pour la construction de 5 lots et autorise le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible pour ce projet.

**04-02.10.2017 Maisons fleuries : attribution des prix :** Jean-Claude GUIGUEN a présenté le classement des candidats au concours communal validé par le jury communal composé de Mmes Stéphanie LE BOLLAN et Murielle ALLAIN, M. Jean-Yves LOYEAU et Jean-Claude GUIGUEN qui s'établit comme suit :

**MAISON FLEURIE, DECOR FLORAL SUR FACADE OU COUR**

- 1) DUNSTAN Kathryn et Charles St Samson
- 2) GUYONVARCH Nathalie et Yannick 4, rue de Kéréntree
- 3) GUILLOUX JANINE 6 Kérallain
- 4) GUARCH Christiane et Alain 12, Carmès
- 5) CHELAL Sophie 4, Kérrech
- 6) JUNGERS Nicole 15, Kérrech

**Prix spécial » coup de cœur du jury » :**  
Mme CHELAL Sophie

**JARDIN FLEURI NON VISIBLE DE L'ESPACE PUBLIC**

- 1) M. et Mme DACQUAY J. Michel et ANDREA 10, Lande du Perzo
- 2) M. ET Mme COOMBES DENIS 1, ch. De la Rabine
- 3) M. et Mme STEPHAN JC 4, Carmès

**JARDIN FLEURI VISIBLE DE L'ESPACE PUBLIC**

- 1) Mme LE CORNEC ISABELLE 16, rue des tournesols Penhouet-Marô
- 2) HENRIO Louissette et Jean Paul 1, rue des acacias
- 3) TALMON André 7, rue des coquelicots Penhouet -Marô

#### Autres participants :

Mme STEPHAN Thérèse 31, rue de Bellevue  
Mme LAMOUR Mathurine 31, rue de Kérentrée  
Mme FOUCO MONIQUE 5, cité du Trion  
M. PAMART FRANCIS 6, cité du Trion  
M. AUDDO DOMINIQUE 6, Carmès  
Mme LE BOTLAN ANNIE 1, St Eloi  
M DUBOIS DOMINIQUE 15, Les 4 vents

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces propositions. Une réception pour la remise des prix aura lieu samedi 14 octobre à 11h à la salle polyvalente (bar club).

#### **05-02.10.2017 Cimetière : procédure de reprise de concessions funéraires**

Un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal par la société Gescimes qui a constaté qu'un nombre important de concessions n'était plus entretenu par les familles. Il est rappelé que les familles ont l'obligation d'entretenir leur concession. Dans la négative et dans le respect de la procédure en vigueur, la reprise de la concession sera engagée après s'être assuré d'un certain nombre de conditions.

La première phase de cette procédure consistera en l'établissement d'un procès-verbal de constat d'abandon. Ce procès-verbal sera affiché à la porte du cimetière et à la mairie.

Des panneaux seront posés avant la Toussaint sur les concessions susceptibles d'être reprises, sachant que la reprise d'une concession ne peut être prononcée qu'après un délai de trois ans suivant les formalités de publicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à engager la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon, régie aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 du Code général des collectivités territoriales.

Pour info : un nouveau plan du cimetière est en cours de réalisation par la Sté Gescime et sera apposé dans le panneau d'affichage du cimetière.

#### **06-02.10.2017 Offre sportive du territoire :**

Chaque commune doit désigner un référent « Offre Sportive ». Ce référent qui peut être un élu mais aussi un membre d'association sera l'interlocuteur d'un groupe de travail communal (élus/assos/employés ...). Il devra compléter

un questionnaire « offre sportive » et en faire retour à Pontivy Communauté avant le 31 octobre 2017. Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mr Michel RAULT référent de l'offre sportive et Mme Murielle ALLAIN en qualité de suppléante.

## **II. Finances et travaux**

**07-02.10.2017 : Chapelle Notre Dame de Carmès - Lancement 3<sup>ème</sup> tranche de travaux :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux, concernant les travaux intérieurs du transept nord pour la période 2019/2021. Le coût de la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux est estimé à 155 000 €.

Il rappelle que le découpage des 3 tranches de travaux s'établit comme suit :

- 1<sup>ère</sup> tranche : Travaux extérieurs et assainissement / Travaux intérieurs du transept sud
- 2<sup>ème</sup> tranche : Travaux intérieurs du chœur
- 3<sup>ème</sup> tranche : Travaux intérieurs du transept nord

et qu'il appartient à la commune de solliciter les subventions du Département, de la Région, de l'Etat ou de tout autre organisme pour cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lancer la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux et autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour cette opération.

**08-02.10.2017 Cholx du coordinateur mission SPS :** 4 sociétés ont été consultées pour une mission de coordination SPS (phase conception et phase réalisation). La date limite pour la remise des propositions avait été fixée au 22 septembre 2017. Une seule société a répondu, la SARL MAHE environnement. Le montant de sa proposition est de 3 173 € HT ce qui représente 0,97% du montant estimatif des travaux. Monsieur MAHE possède une bonne expérience sur des opérations sur édifices classés monuments historiques. Le nombre des visites SPS serait de 36 (13 en TF, 13 en TC1, 10 en TC2). La réalisation du PGC (Plan Général de Coordination) par le coordinateur retenu est urgente. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la

candidature de la SARL MAHE Environnement  
comme coordinateur SPS.

**09-02.10.2017 Aménagement du Centre Bourg - Convention opérationnelle avec l'EPFB :** Le conseil municipal, après avoir délibéré sur le projet de convention opérationnelle permettant d'encadrer l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne en portage sur l'ancienne boulangerie, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention. Le montant d'intervention foncière plafond est estimé à 45 000€ (acquisition, frais de notaire, taxes foncières durant le portage...). Pontivy communauté a émis un avis favorable à ce projet.

**Droit de préemption :** Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter Pontivy communauté en vue d'exercer son droit de préemption sur la maison FOUCO notamment en raison d'un problème de servitude.

#### **10-02.10.2017 Voirie 2018 :**

Sur proposition de la commission de travaux, Monsieur le maire propose l'inscription de deux voies communales au titre du programme PDIC en 2018, dont l'estimation sera réalisée par Pontivy-Communauté dans le cadre d'un groupement de commandes :

- Voie communale de Resteriard d'une longueur d'environ 1 000 m,
- Voie communale de Penhouët d'en Haut d'une longueur d'environ 350 m.

D'autres voies communales seront proposées en fonction de l'estimation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise le maire à solliciter l'aide du Département au titre du PDIC 2018 et de Pontivy Communauté.

**11-02.10.2017 Eco pâturage expérimental :** Le S.C.E.A. Ermitage des Sacrés Chœurs de Le S.C.E.A. Ermitage des Sacrés Chœurs de Kergrist propose de louer à la commune un troupeau d'ovins de race Ouessant pour entretenir le terrain situé à côté du rond

point «Le Stang » cadastré AB 387 et 315 d'une contenance d'environ 2 000 m<sup>2</sup>.

La commune devra réaliser une clôture et un portillon cadenassé. Cette location est prévue pour une période d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction. Le loyer mensuel s'élèverait à 25,30 € TTC/mois soit 303,60 € TTC/an. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

#### **12-02.10.2017 Achat de matériels pour la salle polyvalente et l'église :**

**Salle polyvalente :** le lave-vaisselle de la salle polyvalente, acquis en 1999, présente des dysfonctionnements dus à sa vétusté.

2 sociétés ont transmis un devis, CAILLAREC de Lorient et BONNET THIRODE de St Brieuc. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la proposition de la société CAILLARREC, mieux disante, pour un montant de 2 751,81 € HT (forfait d'installation et garantie pièces et main d'œuvre pendant un an inclus).

**Sono pour la salle polyvalente et micros pour l'église :** Plusieurs sociétés ont été sollicitées pour des devis mais une seule a répondu. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de relancer un appel d'offres.

#### **13-02.10.2017 - Décision modificative n° 3 : Budget principal**

Des crédits budgétaires sont nécessaires au chapitre 041 ainsi qu'une décision de l'assemblée délibérante prévoyant le vote d'une subvention d'équipement au compte 204423 afin de combler le déséquilibre de l'opération sous mandat "breizh bocage".

En effet :

- le solde du compte 458101 est de 217 567,72 € (dépenses d'investissement)
- le solde du compte 458201 est de 211 542,91€ (recette d'investissement) soit une différence de 6 024,81 €.

Lorsque les travaux sont achevés, les comptes 458 doivent normalement présenter un solde égal. Si les recettes sont inférieures aux dépenses, ce qui est le cas, la différence s'analyse comme une subvention en nature de la collectivité mandataire à la collectivité mandante. La commune doit donc émettre un titre compte 458201 au chapitre 041 et un

mandat au compte 204423 au chapitre 041 pour un montant de 6 024,81 €.

La commune ayant agi pour le compte des particuliers dans le cadre de l'opération Breizh Bocage, le compte à utiliser est le 204423. La part de financement apportée par la commune (car les dépenses sont supérieures aux recettes) est considérée comme une subvention d'équipement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la subvention d'équipement suite au déficit de l'opération Breizh bocage comme suit :

#### Dépenses d'investissement

204423 – 041 : Projets d'infrastructures d'intérêt national + 6024,81 €

#### Recettes d'investissement

458201 – 041 : Recettes à subdiviser par mandat + 6024,81 €

### III. Urbanisme et affaires foncières

**14-02.10.2017 Modification n°1 du PLU (Plan Local d'Urbanisme): *Modification du règlement de la zone 1AUI et de l'annexe relative au calcul des places de stationnement – Modification de l'orientation d'aménagement du secteur de Kergouët***

Par délibération du 23 juin 2014, le Conseil Municipal a approuvé la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme portant sur l'extension du pôle d'activités de Pont-St-Caradec. Cette procédure a permis la création d'un secteur 1AUI au PLU. Il s'avère cependant que les règles prévues sur ce nouveau secteur rendent difficile son aménagement. Ainsi, la topographie du site nécessite de revoir les règles relatives à la hauteur maximale des constructions ainsi que l'orientation d'aménagement définie. Par ailleurs, la règle relative au calcul des places de stationnement conduit à une imperméabilisation importante des surfaces aménagées. C'est pourquoi il paraît opportun de procéder à une modification du document d'urbanisme.

Depuis le 16 novembre 2015, Pontivy Communauté est compétente pour engager les procédures de modification des plans locaux d'urbanisme avec l'accord des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à

solliciter Pontivy Communauté pour engager la modification n°1 du Plan Local d'urbanisme de Neulliac, telle que présentée ci-dessus.

#### **a) Point sur le PLUI**

Christian MOTREFF présente aux conseillers les modifications apportées aux STECAL.

Les zones du Moustoir et de Penhouët Maro sont retirées du STECAL. La zone de KERRECH est maintenue.

Un courrier sera adressé aux propriétaires de terrains aujourd'hui constructibles mais qui deviendront certainement non constructibles, à partir de la validation du PLUI, soit fin 2019. Ces propriétaires seront invités, avant début 2019, à construire ou à vendre leurs terrains afin d'éviter de perdre cette opportunité.

### IV. Informations et questions diverses

#### • Plan communal de sauvegarde

Christian MOTREFF informe les conseillers que le projet sommaire du Plan de Sauvegarde a été présenté à Monsieur le Sous-Préfet de Pontivy le 27 septembre dernier et qu'il devra être finalisé et approuvé par le conseil municipal avant la fin de l'année.

#### • Point sur les travaux :

- Aménagement sécuritaire route de Kergrist : Suite à la présentation du projet aux riverains courant septembre, le conseil municipal valide les aménagements proposés par Pontivy communauté.

- Maison éclusière d'Auquignan : Le maçon commencera les travaux le 16 octobre prochain. Le branchement d'eau a été effectué par la SAUR. Prochaine réunion de chantier prévue le lundi 16 octobre à 10h30.

• Art dans les chapelles : 1 868 personnes ont visité la chapelle cet été. En raison des travaux, la chapelle de Carmès ne fera pas partie de l'Art dans les chapelles en 2018. La chapelle du Roz sera proposée au président sous réserve que la présence d'un guide ne soit pas obligatoire.

- **Location de l'écluse de Kervegan :** Le bail entre la Région et la commune sera signé le 31 octobre prochain. Une convention de mise à disposition sera aussi signée ce même jour avec le futur locataire, Mr BERTINCOURT. Il prendra possession des lieux à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.
- **Dons suite tempête Irma :** A la demande de plusieurs administrés, le conseil municipal décide de mettre à leur disposition une urne à la mairie pour recevoir leurs dons. Les chèques devront être émis au nom de la croix rouge.
- **Problème impayés loyers : cité du presbytère :** Une procédure d'assignation en résiliation de bail et expulsion sera jugée au tribunal d'instance de Lorient le 23 novembre prochain.
- **Sortie Karting :** Murielle ALLAIN informe le conseil municipal de la sortie Karting prévue le mercredi 25 octobre après midi pour les enfants âgés de 8 à 13 ans.

La séance est levée à 21h35

**VU, par Nous, Jean-Pierre LE PONNER, Maire de NEULLIAC, pour être affiché à la porte de la mairie le 04 octobre 2017 conformément aux prescriptions de l'article I 2121.25 de Code des Collectivités Territoriales**

A NEULLIAC le 04 octobre 2017

